



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE FINANCIER

Le 24 Novembre 2021,

Descriptif du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 Juin 2021 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit.

Objectif des rachats d'actions

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.



La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à vingt (20) euros.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix et le montant sus-indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

A propos des Toques Blanches du Monde

Fondée en 2011, Les Toques Blanches du Monde est une entreprise française proposant des produits frais et d'épicerie fine haut de gamme.

Forte d'un réseau de distribution international, la Société est en permanence à la recherche de sociétés authentiques répondant à son ambition d'offrir le mieux manger à tous. L'entreprise choisit des produits chargés d'histoire, aux goûts incomparables, authentiques, afin de préserver le patrimoine culinaire. Ses gammes incluent de l'épicerie salée et sucrée, en passant par les crus salaison et charcuterie, jusqu'à la fromagerie et les produits de la mer.

Contacts

NewCap Thomas Grojean, Relations Investisseurs et Communication Financière : 06 15 61 14 14
Patrick Marché, Président : 06 38 59 71 06
Tan Hieu Ha, Directeur financier : 06 75 03 66 46
Anaïs Chauvin, Directrice Marketing et communication Groupe : 07 72 72 06 25

